



2018-06-08
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2018 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants:

M^{me} NANCY MCAULEY
M. RICHARD JEAN

M^{me} CHRISTINE RICHER
M. NORMAND JOLICOEUR

Sont absents : **M^{me} NANCY MORAIS** (absence motivée)
M. PIERRE BOIVIN (absence motivée)

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal des séances du 11 mai 2018
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
 - Rapport du maire sur le rapport financier 2017
 - Dérogation mineure – 1996-1998A, chemin du Tour-du-Lac
 - Émission de permis
 - Appui à St-Émile-de-Suffolk – projet d'achat de modules pour le parcours santé
 - Commandite – Estivale du Club Vélo Plaisirs
 - Fonds spécial de représentation – Fédération Canadienne des Municipalités
 - Entretien de certains terrains municipaux
 - Embauche d'un journalier
 - Demande de la patrouille nautique de la Sûreté du Québec
 - Autorisation d'achat de clôture du terrain de la plage
- ❖ **Finance :**
 - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
 - Approbation des comptes payables
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

2018-06-111 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Normand Jolicoeur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture.

Adopté

2018-06-112 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 11 mai 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL



RAPPORT DU MAIRE :

Le Maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017.

2018-06-113 DÉROGATION MINEURE – 1996-1998A, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété située au 1996-1998A, chemin du Tour-du-Lac, en date du 14 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du bâtiment principal de 6 pieds par 10 pieds en bande riveraine, en contravention avec le règlement de zonage 07-2000 à l'article **5.4 Agrandissement d'une construction dérogatoire** : *L'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par un droit acquis doit être effectué en conformité avec le présent règlement mais ne peut jamais être supérieur à 25 % de la construction existante. L'agrandissement du bâtiment doit respecter toutes les dispositions du présent règlement et du règlement de construction ;*

CONSIDÉRANT que le propriétaire a acquitté les frais applicables à la demande de dérogation mineure, et fournis tous les documents relatifs à celle-ci ;

CONSIDÉRANT que l'avis conforme à la loi, mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, a été publié le 27 décembre 2017, par avis public, et publié dans le journal La Petite Nation, dans son édition du 27 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT le plan de localisation préparé par Monsieur Jean-Marc Clément, a.-g., dossier 18-168, minute 8548, plan 69 631-B, démontrant la localisation actuelle du chalet ;

CONSIDÉRANT l'étude de ladite demande par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), suite à la réception du plan de localisation, et sa recommandation positive de procéder à la démarche administrative requise pour que le conseil rende sa décision à cet égard ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages informe le propriétaire du 1996-1998A, chemin du Tour-du-Lac, que le projet d'agrandissement du bâtiment principal de 6 pieds par 10 pieds en bande riveraine, en contravention avec le règlement de zonage 07-2000 à l'article **5.4 Agrandissement d'une construction dérogatoire** : *L'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par un droit acquis doit être effectué en conformité avec le présent règlement mais ne peut jamais être supérieur à 25 % de la construction existante. L'agrandissement du bâtiment doit respecter toutes les dispositions du présent règlement et du règlement de construction, est accepté.*

QUE L'Officier Municipal en Bâtiment et en Environnement est autorisé à émettre tout document en conséquence.

Adopté

2018-06-114 ÉMISSION DE PERMIS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-058 acceptant la démission de Madame Marie-Pier Lalonde Girard ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-04-079 nommant Madame Mireille Dupuis comme adjointe au Directeur général ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer les mandats de M^{me} Mireille Dupuis et M. Denis Dagenais à titre d'OMBE en vertu de l'article 165 du Code Municipal, et de leur donner les pouvoirs relatifs à l'article 492 dudit Code ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE M^{me} Mireille Dupuis et M. Denis Dagenais soient nommés Officier Municipal en Bâtiment et en Environnement (OMBE) pour la Municipalité de Lac-des-Plages.

QU' Ils soient mandatés à faire appliquer la réglementation d'urbanisme et à émettre les permis et certificats, ainsi qu'à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité de ses règlements et pouvoirs.

Adopté

2018-06-115 APPUI À ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK – PROJET D'ACHAT DE MODULES POUR LE PARCOURS SANTÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk désire demander une subvention à la hauteur de 23 000 \$ à la MRC de Papineau pour un projet de parcours santé ;

CONSIDÉRANT que ce parcours est composé de plusieurs modules d'exercices physiques qui aideront à la création de lien intergénérationnel et qui favorisera l'activité physique ;



Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages soutienne le projet parcours santé de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk.

Adopté

2018-06-116 COMMANDITE – ESTIVALE DU CLUB VÉLO PLAISIRS

CONSIDÉRANT que le Club Vélo Plaisirs a pour mission de développer la pratique du cyclisme et d'encourager la participation populaire de ce sport;

CONSIDÉRANT que ledit club organise une randonnée entre Gatineau & Mont-Tremblant, les 21 et 22 juillet 2018, et aura une halte à Lac-des-Plages;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages commandite l'Estivale du Club Vélo Plaisirs en donnant l'accès à la salle communautaire, les samedi et dimanche 21 et 22 juillet 2018, à tous les participants de cette activité, ainsi que l'utilisation du stationnement.

Adopté

2018-06-117 FONDS SPÉCIAL DE REPRÉSENTATION – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la Fédération Canadienne des Municipalités a approuvé un Fonds spécial de représentation d'une durée de deux ans, sur une base volontaire, pour mener auprès des partis fédéraux sa plus importante et ambitieuse campagne de représentation afin de maintenir les priorités municipales à l'avant-plan de la scène fédérale ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adhère au Fonds spécial de représentation de la Fédération Canadienne des Municipalités pour les deux ans, au montant total de 114,98 \$, taxes incluses.

Adopté

2018-06-118 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-057 pour l'affichage d'un poste de journalier ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE L'embauche de Monsieur Dominick Demers-Robichaud soit autorisé pour le poste de journalier, à compter du 11 juin 2018, au taux horaire de 15 \$.

Adopté

2018-06-119 DEMANDE DE LA PATROUILLE NAUTIQUE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les activités nautiques sur le lac Des Plages durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent assurer la sécurité des plaisanciers ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QU' Une demande soit acheminée à la Sûreté du Québec de Papineauville pour une patrouille nautique sur le lac Des Plages le 22 juillet 2018.

QU' À défaut d'une disponibilité de ladite patrouille pour cette date, qu'une autre date soit fixée par la Sûreté du Québec.

Adopté

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en mai 2018, pour étude et considération.

2018-06-120 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 16 825,61 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.



QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 26 446,96 \$, apparaissant à la liste datée du 5 juin 2018 soit approuvé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-06-121 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La séance soit ajournée au samedi 16 juin à 9 h. Il est 20 h 22.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ



LAC-DES-PLAGES



2018-06-16

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 16 juin 2018 à 9 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} NANCY MCAULEY

M. RICHARD JEAN

M. LOUIS VENNE

À 10 h, l'adjointe au Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M^{me} MIREILLE DUPUIS** constate que le quorum requis pour la tenue de l'ajournement de la séance du 8 juin 2018 n'est pas atteint et que, en conséquence, la séance ne peut pas être tenue. La séance est à nouveau ajournée au lundi, 18 juin 2018 à 18 h 30.

Louis Venne
Maire

Mireille Dupuis
Adjointe au Directeur général / sec. trés.

MUNICIPALITÉ



LAC-DES-PLAGES



2018-06-18
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 18 juin 2018 à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M^{me} NANCY MORAIS
M. RICHARD JEAN

M^{me} NANCY MCAULEY
M. NORMAND JOLICOEUR

M^{me} CHRISTINE RICHER
M. PIERRE BOIVIN

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**
L'adjointe au Directeur général / Secrétaire trésorier, **M^{me} MIREILLE DUPUIS** est aussi présente.
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent.

- Autorisation de faire installer la clôture du terrain de la plage
- Appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie
- Augmentation salariale pour la responsable de la bibliothèque
- Autorisation d'achat d'un cyclopal
- Formation d'un comité pour l'emploi de journalier – opérateur
- Réprimande et autorisation requise pour le Directeur général
- Levée de la séance

2018-06-122 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE La séance ajournée le 8 juin 2018, à 20 h 22, soit réouverte.

Adopté

2018-06-123 ENTRETIEN DE CERTAINS TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-05-107 autorisant l'acceptation de l'offre de services de Monsieur François Nadon pour l'entretien de certains terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT que les montants acceptés étaient de 1 800 \$, 1 920 \$ et 2 500 \$, plus taxes ;

CONSIDÉRANT que suite à une visite du site, les montants ont changé ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La résolution numéro 2018-05-107 soient modifié pour représenter les montants suivants : coupe de gazon 1 800 \$, nettoyage 1 920 \$ et terre & ensemencement 4 500 \$, plus taxes.

Adopté

2018-06-124 AUTORISATION D'ACHAT DE CLÔTURE DU TERRAIN DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de clôturer la façade du terrain de la plage afin d'en limiter l'accès ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE La soumission de Clôtures Bonhomme soit acceptée pour un montant de 2 266.93 \$, taxes en sus.

Adopté

2018-06-125 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-10-155 mettant en vente le camion FORD CTV, de l'année 2006, car celui-ci ne rencontrait plus les normes de la SAAQ ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le Directeur du service d'incendie soit autorisé à lancer un appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie neuf, citerne-pompe de 1 500 gallons, qui rencontre les normes en vigueur et les besoins du service d'incendie.

QUE L'appel d'offres soit approuvé par le Comité de Sécurité Incendie (CSI).



QUE Cet appel d'offres favorise des discussions sérieuses entre Lac-des-Plages, St-Émile-de-Suffolk et Namur pour former une seule unité de combat.

ET QUE Le camion soit partagé entre les lieux à temps proportionnel de 60 / 40 entre les parties tel que stipulé dans l'entente incendie.

Adopté

2018-06-126 AUTORISATION DE FAIRE INSTALLER LA CLÔTURE DU TERRAIN DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT que le maire a envoyé des soumissions pour l'installation de la clôture du terrain de la plage à 5 entreprises ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE La soumission de Les Entreprises Mar-Chal Inc. pour l'installation de la clôture du terrain de la plage soit acceptée pour un montant de 3 200.00\$, taxes en sus.

Adopté

2018-06-127 AUGMENTATION SALAIRE POUR LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le bon rendement de la responsable de la bibliothèque ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE Le Directeur général / Secrétaire trésorier soit mandaté à augmenter de 100.00 \$ par mois le salaire de la responsable de la bibliothèque.

QUE Le nouveau salaire et l'ajustement salarial soient rétroactifs au 1^{er} janvier 2018.

Adopté

2018-06-128 AUTORISATION D'ACHAT D'UN CYCLOPAL

CONSIDÉRANT la demande du groupe de Myriophylle d'acheter un cyclopal pour les aider dans leur travail;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE L'achat d'un cyclopal au montant de 2 300.00 \$ soit autorisé.

QUE La municipalité soit responsable de l'entreposage l'hiver.

QUE Le groupe de Myriophylle soit autorisé à prendre le cyclopal lors de leurs journées de travail.

ET QUE Ce cyclopal soit la propriété de la municipalité, comme tous les équipements payés par la municipalité.

Adopté

2018-06-129 FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'EMPLOI DE JOURNALIER - OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT la réception de deux curriculums vitae pour l'affichage du poste de journalier – opérateur qui se terminait le 15 juin dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des entrevues aux deux personnes ;

Il est proposé par M. Louis Venne

QU' un comité de sélection soit composé du maire, de MM. Richard Jean et Normand Jolicoeur et de M^{mes} Nancy McAuley, Nancy Morais et Christine Richer.

Adopté à l'unanimité

2018-06-130 RÉPRIMANDE ET AUTORISATION REQUISE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU avoir fait l'objet de sarcasmes publiés des réseaux sociaux de Directeurs généraux de la MRC de Papineau à l'effet de notre manque de vision pour avoir refusé que notre DG et à l'époque la DGA participent au congrès de l'ADMQ en juin 2018 ;

ATTENDU que depuis novembre 2017, nous faisons l'objet de résistance inappropriée de notre DG ;

ATTENDU son intervention auprès de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk dans un dossier d'embauche;

ATTENDU que contrairement à la pratique habituelle, certains documents jugés confidentiels ont été soumis publiquement ;



ATTENDU que le DG communique avec notre aviseur légal sans l'autorisation du conseil municipal ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE Le conseil municipal donne une réprimande à notre Directeur général.

ET QUE Dorénavant, toutes demandes d'avis à notre aviseur légal devront être autorisées par le maire.

Adopté à majorité

Monsieur Pierre Boivin enregistre sa dissidence.

2018-06-131 LEVÉE DE LA SÉANCE

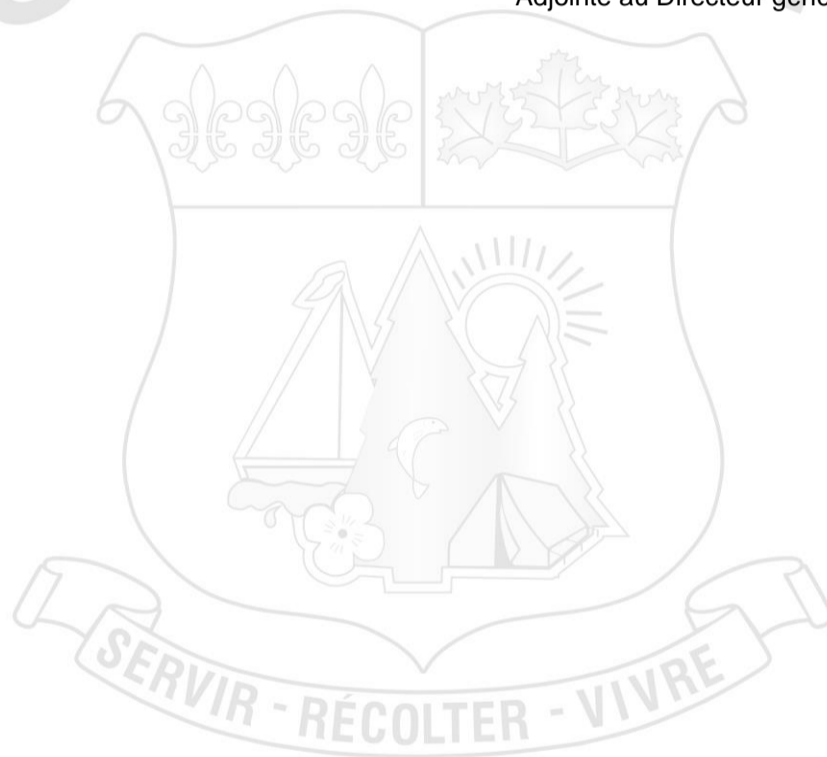
Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 00.

Adopté

Louis Venne
Maire

Mireille Dupuis
Adjointe au Directeur général / sec. trés.



LAC-DES-PLAGES